

BUDGET ANNEXE

TRANSPORTS METROPOLITAINS

RAPPORT DE PRÉSENTATION

DU

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

SOMMAIRE

1.	<u>PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS</u>	3
1.1	<u>LE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS 2019</u>	4
1.2	<u>LES EPARGNES DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS 2019</u>	4
2.	<u>LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS</u>	5
2.1	<u>LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS</u>	5
2.2	<u>LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS</u>	7
3.	<u>LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS</u>	10
3.1	<u>LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS</u>	10
3.2	<u>LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS</u>	11
4.	<u>LE PLAN PLURIANNUEL DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS</u>	12
5.	<u>LA DETTE DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS</u>	14

1. PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS

Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le territoire métropolitain depuis le 1^{er} janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adopté l'agenda de la mobilité exposant la stratégie et les priorités en faveur d'une mobilité plus durable sur le territoire métropolitain.

Au-delà de la définition de l'offre de transports en commun, ses modalités d'exploitation, sa tarification et les investissements bénéficiant du versement mobilité, la Métropole place les enjeux de mobilité au cœur de son projet, à travers une vision partagée des solutions à conduire et des moyens à y affecter.

Les principales étapes de l'évolution de ce budget afin de permettre une plus grande lisibilité et une meilleure efficacité des actions métropolitaines sont les suivantes :

- Les budgets annexes dédiés à cette compétence des anciens EPCI ont été fusionnés à l'exception du budget de la Régie Autonome du Réseau Transport Ulysse qui n'a disparu formellement qu'en 2018 ;
- La Métropole a confié à la Régie des Transports Métropolitains (dès septembre 2017 - avenant 11 au contrat d'Obligation de Service Public) l'exploitation du Réseau de Transport Ulysse ainsi que le réseau des Bus des Collines desservant les communes d'Allauch, Ensuès-la-Redonne et le Rove ;
- Dans le cadre des lois MAPTAM et NOTRe réorganisant la compétence transport public au bénéfice de la Métropole ont également été opérés au 1er janvier 2017 les transferts à la Métropole de la RDT 13 et des compétences de transport interurbain, de transport routier urbain de personnes et de transport scolaire ;
- Enfin, sur 2017, a été finalisée l'harmonisation des taux de versement mobilité, avec un taux porté à 2 % sur l'ensemble du périmètre de la Métropole. Par ailleurs, afin de garantir l'égalité fiscale sur le territoire métropolitain, le Conseil de la Métropole a également harmonisé, au 1er janvier 2017, les critères de restitution (remboursement) du versement mobilité ;
- Développement du marketing métropolitain par l'appropriation de la marque « Mobilité Métropolitaine » (nouvelle livrée sur les bus/cars, LaCarte, PassMétropolitain...);
- Mise en place des premiers autocars double étage sur la ligne Aix-Marseille ;
- Avancée du chantier du BHNS AixPress et des équipements annexes dont le parking relais « Colonel Jean-Pierre » ;

L'exercice 2019 est marqué par l'adoption, en décembre 2019, du Plan de Déplacements Urbain 2020/2030. Celui-ci est porteur de l'ambition métropolitaine sur la mobilité, avec un élargissement des politiques publiques au-delà des seuls transports publics et dans la logique de la Loi d'Orientation des Mobilités

I. 1.1 LE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS 2019

L'exécution budgétaire 2019 enregistre un excédent de 8,5M€ avec un excédent en section de fonctionnement de 18,2M€ et un déficit de 9,6M€ en section d'investissement.

En K€	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2019	RESULTATS DE L'EXERCICE 2019	RESULTATS DE CLOTURE 2019
FONCTIONNEMENT	14 452,64		3 704,70	18 157,34
INVESTISSEMENT	-9 624,06		0,00	-9 624,06
TOTAL	4 828,58	0,00	3 704,70	8 533,28

Le résultat positif de la section de fonctionnement sans prise en compte du résultat de l'exercice antérieur est de 3,7 M€ et s'appuie sur le versement de la subvention d'équilibre au-delà du niveau nécessaire pour satisfaire le juste équilibre budgétaire.

Le résultat de la section d'investissement, sans prise en compte du résultat de l'exercice antérieur et après intégration d'un reste à réaliser en recettes de 14,85 M€, ne présente ni déficit ni excédent.

II. 1.2 LES EPARGNES DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS 2019

Ce tableau compare l'évolution des épargnes de l'exercice 2019 avec l'exercice antérieur :

En K€		CA 2018	CA 2019
Budget Annexe TRANSPORT	<i>Recettes de gestion courante</i>	641 353,08	646 613,80
	<i>Dépenses de gestion courante</i>	599 715,80	610 509,19
	Epargne de gestion courante (EBG)	41 637,27	36 104,61
	Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	6%	6%
	<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	7 059,05	9 752,48
	<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	1 221,65	4 213,35
	Résultat exceptionnel large	5 837,40	5 539,13
	Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	47 474,67	41 643,74
	Taux d'épargne de gestion	7%	6%
	<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	12 943,76	13 325,51
	<i>Recettes réelles</i>	648 412,12	656 366,28
	<i>Dépenses réelles</i>	613 881,21	628 048,05
	Epargne brute (EBE)	34 530,91	28 318,23
	Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	5%	4%
	Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	24 840,22	27 428,67
	Fonds de roulement (001 + 002 + 1068)	26 351,01	4 828,58
	Epargne nette (ENE)	9 690,69	889,56
	Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	1%	0%

Sur l'exercice 2019, l'épargne nette affiche un recul de 9 M€ (- 91 %) par rapport à 2018. Ce net recul résulte d'un effet cumulé de l'augmentation mécanique des charges de gestion courantes et de la baisse de la participation versée par le budget principal qui ne sont pas compensées par le dynamisme des recettes d'exploitation et du produit du versement mobilité.

Ce niveau d'épargne, malgré l'accompagnement récurrent et significatif du budget principal via ses participations (92M€ en section d'exploitation et 8M€ en section d'investissement en 2019), s'avère trop faible pour supporter efficacement les investissements à conduire dans le cadre de l'agenda de la mobilité.

Dans ce contexte, seul un recours massif à l'emprunt permettrait de financer de telles dépenses d'équipement. Ce qui aurait pour conséquence directe de dégrader plus encore les niveaux d'épargne et la capacité de désendettement de ce budget qui est d'ores et déjà supérieure à 15 années.

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS

La particularité du budget annexe Transports métropolitains réside dans le fait que l'ensemble des recettes de l'activité ne couvre pas les dépenses inhérentes à la compétence. Ainsi, afin d'assurer l'équilibre de la section d'exploitation, ce budget nécessite une participation importante du budget principal.

III. 2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS

Les recettes de l'exercice 2019 affichent une légère progression par rapport à 2018 :

En K€	CA 2018	Total "voté" 2019	CA 2019	Taux d'exécution 2019	Evolution en % 2018/2019
Recettes réelles	655 307,83	665 721,01	656 366,28	99%	0%
Recettes de gestion courante	641 353,08	652 866,70	646 613,80	99%	1%
013 - Atténuation de charges	49,86	160,50	32,43	20%	-35%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	125 034,39	134 189,40	135 792,12	101%	9%
73 - Produits issus de la fiscalité	334 528,89	340 216,87	347 976,83	102%	4%
74 - Dotations et participations	174 253,83	169 941,37	153 768,52	90%	-12%
75 - Autres produits de gestion courante	7 486,11	8 358,56	9 043,90	108%	21%
Autres recettes de fonctionnement	13 954,76	12 854,31	9 752,48	76%	-30%
76 - Produits financiers	2 828,83	2 873,01	2 750,35	96%	-3%
77 - Produits exceptionnels	11 125,92	9 981,31	7 002,13	70%	-37%
Recettes d'ordre	8 669,23	9 526,12	9 525,62	100%	10%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 669,23	9 526,12	9 525,62	100%	10%
043 - Opération ordre intérieur de la section	-	-	-	n/a	n/a
Total recettes de fonctionnement	663 977,06	675 247,12	665 891,90	99%	0%
R 002 Résultat reporté ou anticipé	-	14 452,64	-	0%	n/a
Total des Recettes d'exploitation cumulées	663 977,06	689 699,76	665 891,90	97%	0%

Le graphique ci-après affiche la répartition des recettes réelles :

Erreur ! Des objets ne peuvent pas être créés à partir des codes de champs de mise en forme.

L'exercice 2019 présente les évolutions suivantes :

- **Versement Mobilité constaté au chapitre 73** : la dynamique constatée en 2018 et fruit des évolutions économiques du territoire (évolution de la masse salariale – dynamique de l'emploi) perdue avec +3.9% ce qui porte le Versement Mobilité à 347 M€ ;
- **Ventes de produits, prestations constatés au chapitre 70** : elles sont constituées des recettes voyageurs (tickets unitaires, abonnements, Pass), des touchés de quais dans la gestion des gares routières et de la perception de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) dite « Decaux » (panneaux publicitaires sur voirie)
 - L'évolution constatée de presque 9 % trouve son origine dans les progressions suivantes :
 - Hausse des recettes voyageurs (+6,7 M€) pour le réseau RTM, évolution tarifaire, lutte contre la fraude, impact de la forte croissance sur la ligne Aix/Marseille et hausse de trafic sur les lignes vers les aéroports ;
 - Augmentation des recettes sur les gares routières (+1.9 M€) touchés de quais – coût réglé par les opérateurs à chaque dépose/embarquement en gare routière).
- **Les subventions d'exploitation constatées au chapitre 74** : elles correspondent aux subventions versées dans le cadre tant des obligations de service public inhérentes à l'exercice de la compétence que des transferts opérés (réseaux interurbains et scolaires). Aussi, les principaux contributeurs sont la Métropole (subvention d'exploitation versée par le budget principal), le Département et la Région. Les communes contribuent également à titre accessoire au regard principalement de la gestion des transports scolaires.

La répartition des subventions perçues est la suivante :

Erreur ! Des objets ne peuvent pas être créés à partir des codes de champs de mise en forme.

- En 2019 l'évolution s'explique sur la base des éléments ci-après :

- Une hausse (+3,6M€) des subventions départementales et régionales correspondant à une évolution de la demande sur du transport urbain, scolaire et personnes porteuses de handicap. Cette évolution des recettes doit bien évidemment être corrélée aux dépenses engagées ;
- Un recul (- 23M€ par rapport à l'encaissé 2018) de la subvention d'équilibre métropolitaine. Ce recul résulte en partie des contraintes pesant sur la section de fonctionnement du budget principal. *N.B. : dans ce contexte il a été acté en 2019 qu'une partie de cette participation viendrait contribuer directement au financement des opérations d'investissement sous la forme d'une subvention d'équipement. Ainsi, la baisse de la subvention d'exploitation est partiellement compensée en 2019 par une subvention d'investissement de 8 M€ visant à accompagner spécifiquement la réalisation des investissements identifiés dans l'agenda mobilité ;*
- Une diminution de 455K€ des subventions communales dans le cadre des conventions sur le transport scolaire dites AO2 ;
- Une quasi stabilité (-71K€) des participations reçues de l'Etat (DGD).

Erreur ! Des objets ne peuvent pas être créés à partir des codes de champs de mise en forme.

- **Les autres produits de gestion courante** : ils correspondent principalement aux revenus annexes (loyers, redevances de fermiers dans le cadre notamment de DSP), à la compensation du versement mobilité versée par l'Etat et au forfait post stationnement.
 - En 2019, on constate une progression de 21% de ces produits par rapport à 2018 due à :
 - Une forte progression du forfait post stationnement, passant 2,3 M€ en 2018 à 4,3 M€ ;
 - Une évolution de la compensation du Versement Mobilité de 3,9 M€ à 4,1M€.
- **Les produits financiers (2.8M€)** : sont concernés, pour le budget annexe, les versements du fonds de soutien (sortie des emprunts à risque). Deux lignes d'emprunt sont concernées (double encaissement non inscrit dans les prévisions budgétaires d'où l'impact sur le taux de réalisation).
- **Les produits exceptionnels (7M€)** : ils proviennent essentiellement de la régularisation/apurement des rattachements comptables (4,7M€) et d'un remboursement de TVA d'Aix-en-Provence (1,7M€).

IV. 2.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS

Les dépenses de l'exercice 2019 affichent une sensible progression par rapport à 2018. Celle-ci correspond à l'évolution contractuelle des coûts d'exploitation.

En K€	CA 2018	Total "voté" 2019	CA 2019	Taux d'exécution 2019	Evolution en % 2018/2019
Dépenses réelles	613 881,21	644 681,06	628 048,05	97%	2%
Dépenses de gestion courante	599 715,80	624 227,29	610 509,19	98%	2%
011 - Charges à caractère général	584 924,44	607 508,86	595 210,02	98%	2%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	12 326,94	12 772,50	12 073,53	95%	-2%
014 - Atténuations de produits	1 062,52	1 097,65	778,06	71%	-27%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 401,90	2 848,28	2 447,59	86%	75%
Autres dépenses de fonctionnement	14 165,41	20 453,77	17 538,86	86%	24%
66 - Charges financières	13 313,77	13 964,66	13 516,49	97%	2%
67 - Charges exceptionnelles	851,64	6 489,11	4 022,37	62%	372%
68 - provisions	-	-	-	n/a	n/a
Dépenses d'ordre	37 723,16	45 018,70	34 139,15	76%	-10%
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	6 170,13	0,00	0%	n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 723,16	38 848,57	34 139,15	88%	-10%
043 - Opérations ordre intérieur de la section	-	-	-	n/a	n/a
Total dépenses de fonctionnement	651 604,38	689 699,76	662 187,20	96%	2%
002 Déficit de fonctionnement reporté de N - 1	-	-	-	n/a	n/a
Total des dépenses d'exploitation cumulées	651 604,38	689 699,76	662 187,20	96%	2%

Au-delà des charges récurrentes, l'exécution 2019 a également intégré les évolutions suivantes :

- Mise en service du Bus à Haut Niveau de service sur le réseau d'Aix en Provence en septembre 2019 ;
- Déploiement du transport spécialisé pour les personnes en situation de handicap sur Aubagne ;
- Renforcement des lignes interurbaines lié à l'augmentation de la fréquentation et en prévision de surcharges ;
- La mise en place des dispositifs « Station Zéro Fraude » et « sécurisation du métro » ;
- L'expérimentation d'ouverture des P+R les plus fréquentés.

✓ Les charges d'exploitation de cette compétence présentent les variations suivantes :

- **Une progression de 2% des charges à caractère général (+10 M€)**, charges regroupant pour 97% les rémunérations des exploitants de réseau (régies, DSP, marchés) et s'expliquent par :
 - La prise en compte de l'indexation avec l'intégration de la minoration « CICE » à hauteur de 6 M€ pour la RTM ;
 - Des actions en marketing stratégique, le développement d'animations commerciales, le développement des études visant à promouvoir l'utilisation du vélo, la mise en œuvre de marché d'exploitation des parcs relais et gares routières.

Exploitation des réseaux - Poids dans le chapitre 011	CA 2018 en M€	CA 2019 en M€
Réseau Marseillais	378,57	381,28
Réseau Aix	70,52	69,30
Réseau Interurbain	59,71	61,00
Autres réseaux (Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Libébus, Bus de l'Etang, Ulysse)	65,38	66,52
Total	574,18	578,10

- **Une quasi stabilisation des frais de personnel (-0,3 M€)** ;
- **Une hausse des autres charges de gestion courante (+1 M€)** due à une régularisation de charges auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des exercices 2016 et 2017 sur le réseau marseillais ;

- **Une progression des charges exceptionnelles (+ 3,2M€)** : elles concernent la régularisation de charges de rattachement, des frais et pénalités diverses et un protocole transactionnel (Direction des Métros).

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS

En 2019, la poursuite de l'Agenda de la Mobilité s'est traduite par une progression des dépenses d'équipement malgré un volume budgétaire stabilisé qui évolue structurellement. De plus, les financements issus de partenariats évoluent considérablement, notamment en provenance du Département des Bouches du Rhône.

V. 3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS

En K€	CA 2018	Total "voté" 2019	CA 2019	Taux d'exécution 2019
Recettes réelles	91 028,63	142 959,77	95 863,91	67%
Recettes d'équipement	83 289,18	136 512,85	89 867,13	66%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	16 337,66	55 536,52	59 821,17	108%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	65 000,00	80 976,33	30 000,00	37%
21 - Immobilisations corporelles	1 305,60	-	-	n/a
23 - Immobilisations en cours	645,92	-	45,96	n/a
Recettes financières	7 739,45	6 446,92	5 996,78	93%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	397,16	500,00	934,28	187%
106 - Réserves	6 645,36	5 000,00	5 000,00	100%
27 - Autres immobilisations financières	696,92	946,92	62,50	7%
45... Total des opérations pour le compte de tiers	6 221,77	-	857,12	n/a
Recettes d'ordre	37 723,16	45 018,70	34 139,15	76%
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	6 170,13	0,00	0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 723,16	38 848,57	34 139,15	88%
041 - Opérations patrimoniales	-	-	-	n/a
Total recettes d'investissement	134 973,57	187 978,47	130 860,17	70%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	-	-	-	n/a
Total des recettes d'investissement cumulées	134 973,57	187 978,47	130 860,17	70%

Les recettes d'investissement totales, pour un total de la section, de l'ordre de 131 M€ se répartissent comme suit :

- Le versement de 20,5 M€ du Conseil Départemental pour le renouvellement des rames du métro (Projet « NEOMMA ») ;
- Les autres participations du Département des Bouches du Rhône au projet de BHNS d'Aix et son parc relais de 15,5 M€, au BHNS Castellane-Luminy de 1,4 M€, à l'aménagement de l'accessibilité des point d'arrêts du réseau métropolitain pour 2,3 M€ ainsi qu'à la réalisation de parcs-relais et pôles d'échanges sur l'ensemble du territoire métropolitain (à hauteur de 2,7 M€) ;
- Les subventions de la Région aux travaux d'aménagement de parcs-relais et pôles d'échanges ainsi qu'au tramway d'Aubagne pour un total de 2,4 M€ ;
- La participation de l'Etat à hauteur de 5,7 M€ pour les BHNS d'Aix et Marseille Castellane-Luminy, l'accessibilité des stations de métro, le pôle d'échanges de Gardanne, le projet ICAR et les études Métro-express.

- Une subvention d'investissement de 8 M€ versée par le budget principal

Les autres recettes concernent essentiellement l'emprunt à hauteur de 30 M€ ainsi que les opérations d'amortissement pour 34 M€.

VI. 3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS

En K€	CA 2018	Total "voté" 2019	CA 2019	Taux d'exécution 2019
Dépenses réelles	111 649,09	168 008,29	135 605,37	81%
Dépenses d'équipement	82 224,00	137 568,29	108 027,51	79%
13 - Subventions d'investissement	-	1 256,51	1 256,51	100%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	-	-	-	n/a
204 - Immobilisations incorporelles	-	-	-	n/a
21 - Immobilisations corporelles	-	2 532,17	1 932,17	76%
23 - Immobilisations en cours	-	-	-	n/a
Opérations d'équipement	82 224,00	133 779,61	104 838,83	78%
Dépenses financières	29 425,10	30 440,00	27 577,86	91%
16 - Emprunts et dettes assimilées	24 840,22	30 277,00	27 428,67	91%
27 - Autres immobilisations financières	4 584,87	163,00	149,20	92%
45... Total des opérations pour le compte de tiers	4 273,98	820,00	584,11	71%
Dépenses d'ordre	8 669,23	9 526,12	9 525,62	100%
040 - Opérations de transfert entre sections	8 669,23	9 526,12	9 525,62	100%
041 - Opérations patrimoniales	-	-	-	n/a
Total dépenses d'investissement	124 592,30	178 354,41	145 715,10	82%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté	-	9 624,06	-	0%
Total des dépenses d'investissement cumulées	124 592,30	187 978,47	145 715,10	78%

Les dépenses d'équipement s'établissent à 104,90 M€ et correspondent à la répartition suivante :

Programmes	Mandatés 2019 (en M€)
Bus à Haut Niveau de Service	35,41
Extension Métro	0,96
Extension Tramway	9,18
GEI hors projets spécifiques	5,43
Gestion de l'Administration	0,28
Métro et Tramway en activité	33,11
Pôle d'Echange Multimodal	5,40
Transports urbains exploitation	15,13
TOTAL	104,90

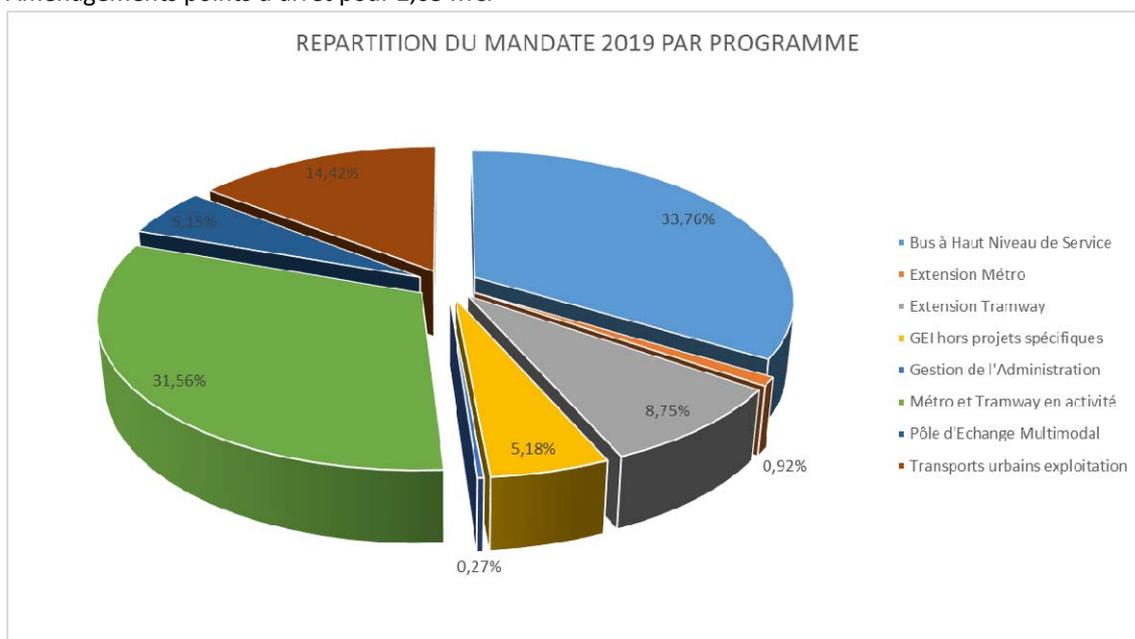
Les programmes « Bus à Haut Niveau de Service » et « Métro et Tramway en activité » représentent 65% des dépenses d'équipement en 2019.

Ainsi deux opérations regroupent à elles seules 54,85 M€. Il s'agit de l'opération de renouvellement des rames de métro pour 27,86 M€ et le BHNS Aix ligne B pour 26,99 M€. Viennent ensuite le BHNS Métro Bougainville –

Vallon des Tuves pour 6,40 M€, la grande révision des bogies pour 2,90 M€ ou encore la reprise de l'ouvrage d'art Saint-Pierre pour 1,33 M€.

S'agissant des autres programmes, parmi les projets significatifs, on peut notamment citer :

- Programme ICAR pour 8,82 M€
- Extension du réseau de tramway Nord-Sud (phase 1) pour 7,22 M€
- Parc relais Gare La Ciotat – Ceyreste pour 3,24 M€
- Pôle d'échange de Gardanne pour 3 M€
- Aménagements points d'arrêt pour 2,05 M€.



4. LE PLAN PLURIANNUEL DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par le Conseil en matière de politique publique. La mise en place de la programmation permet de donner une vision prospective et synthétique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent notamment les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

Les autorisations de programme

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la PPI du budget annexe Transports Métropolitains avec les principaux indicateurs de suivi :

En K€	Programmes	Montant initial	Montant initial restant à financer au 01/01/2019	Variation annuelle du volume	Mandaté 2019	Reste à financer au 31/12/2019	Durée de Résorption (en années)
Montant des Autorisations de Programme	Bus à Haut Niveau de Service	350 146,01	201 518,26	8 560,00	35 414,64	174 663,62	5,69
	Extension Métro	134 804,14	46 768,71	0,00	956,71	45 812,00	48,88
	Extension Tramway	847 610,02	793 904,47	-230 267,20	9 179,06	554 458,21	86,49
	GEI hors projets spécifiques	113 908,95	104 420,96	-50,00	5 425,73	98 945,22	19,25
	Gestion de l'Administration	1 675,65	1 281,30	370,00	284,35	1 366,95	4,51
	Métro et Tramway en activité	585 786,15	552 927,93	31 500,00	33 106,37	551 321,56	16,7
	Pôle d'Echange Multimodal	55 402,72	39 927,27	12 572,06	5 404,42	47 094,91	7,39
	Transports urbains exploitation	167 663,30	125 622,80	77 030,00	15 129,62	187 523,18	8,3
	Total	2 256 996,95	1 866 371,69	-100 285,14	104 900,91	1 661 185,65	17,79

Le stock initial d'Autorisations de Programme s'élève à 2 157 M€ en prenant en compte la progression annuelle négative de – 100,28 M€ due à des créations et à des révisions d'autorisations de programme. Le volume d'AP se répartit à travers huit programmes.

La durée de résorption de l'ensemble des programmes s'élève à 17,79 ans à volume de crédits de paiement constants.

En 2019, les créations d'autorisations de programme concernent notamment les opérations suivantes :

- Transport par câble Vitrolles Aéroport Marseille Provence (31 M€),
- Aménagements points d'arrêt (25 M€),
- Accessibilité 16 stations de métro (13,5 M€),
- PEM Plan de campagne (13,05 M€),
- Aménagements modes actifs (10 M€),
- Extension Parking relais Métro Fourragère (10 M€),
- Acquisition bus GNV hybrides Pays d'Aubagne et de l'Etoile (3,99 M€).

Les révisions d'autorisations de programme concernent notamment les opérations suivantes :

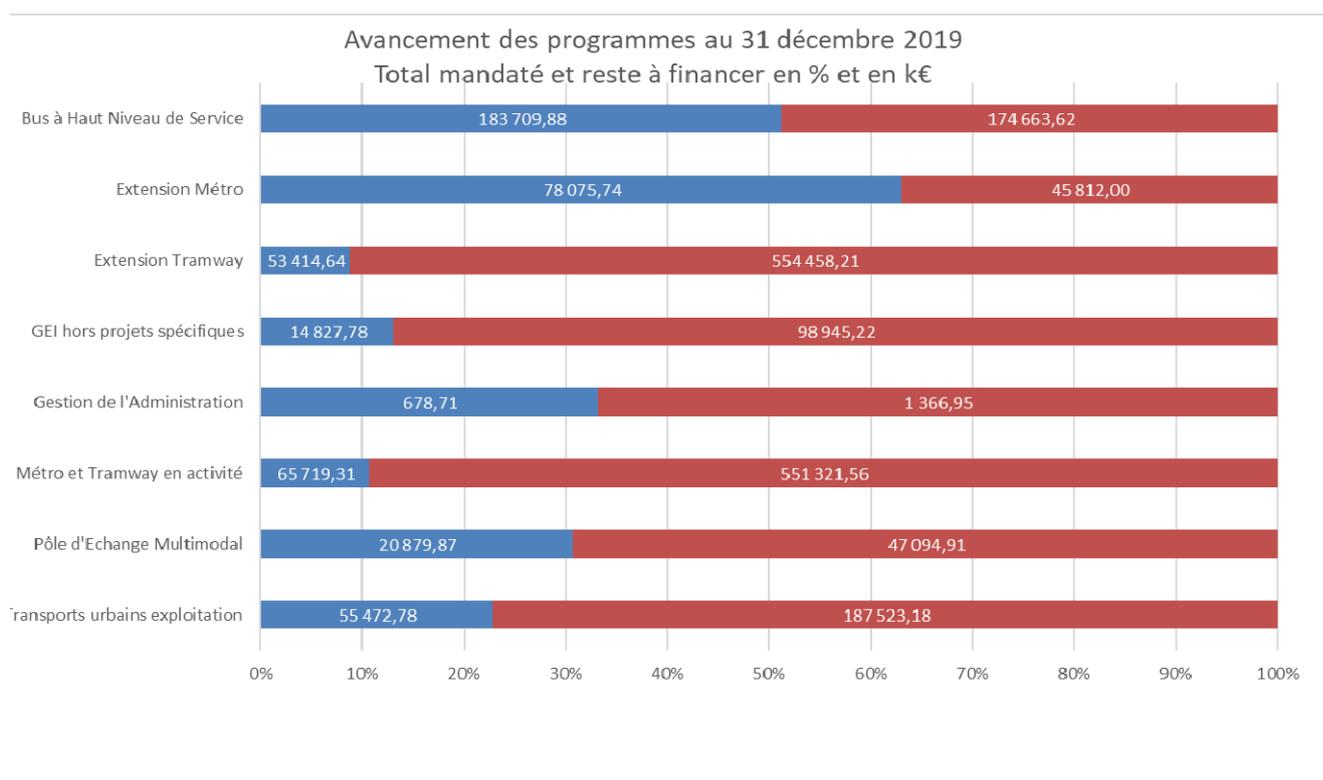
- VAL'TRAM (25,23 M€),
- BHNS du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (10 ,26 M€),
- Mise en accessibilité de 6 stations de métro aux personnes à mobilité réduite (8 M€),
- BHNS Métro Bougainville – Vallon des Tuves (5,3 M€),

Enfin, quelques opérations ont fait l'objet d'un apurement pour ajuster les montants des projets :

- Etudes et travaux prolongement Tramway Castellane Cours Saint-Louis (- 1 M€),
- BHNS Université Saint-Jérôme – Technopole Château Gombert (- 7 M€),
- Extension du réseau de tramway Nord-Sud PHASE 2 (- 254,5 M€).

L'avancement des programmes au 31 décembre 2019

Le graphique ci-après présente l'avancement des programmes du budget annexe Transports Métropolitains :



D'une manière générale, les programmes (tous exercices confondus) affichent un taux d'avancement moyen de 22 %.

Dans le détail, le taux d'avancement moyen des opérations de « Bus à Haut Niveau de Service » est de 52 %, avec des projets en cours de travaux (tels que le BHNS Université Saint-Jérôme-Technopole Château Gombert ou encore la réalisation du BHNS Castellane et Luminy) et des projets en études préalables (comme par exemple le BHNS du Pays d'Aubagne et de l'Etoile).

Les programmes ayant trait aux « Extensions Métro et Tramway » ont des taux d'avancement de 18 % en moyenne correspondant à la finalisation des opérations démarrées en 2014 (cf. signature du Préfet pour autorisation de l'ouverture au public – Mise en service et inauguration de la station Capitaine Gèze sur la ligne 2 du Métro Bougainville/Capitaine Gèze en décembre 2019) et au démarrage effectif de nouveaux projets comme l'extension du réseau de tramway Nord-Sud phase 1. Pour cette dernière, il est à noter par exemple, parmi les réalisations 2019, le lancement de la procédure DUP et autorisation environnementale auprès de la Préfecture, la validation des études avant-projet et lancement des études projet pour le site de maintenance et de remisage et pour les infrastructures linéaires, le lancement des procédures d'appels d'offres pour un assistant foncier sur le projet ou encore l'approbation du programme du parking relais de La Gaye (capacité portée à 500 places extensible à 1000 places).

Les opérations classées en « GEI hors projets spécifiques » présentent un taux d'avancement moyen d'environ 13 %. Ce taux s'explique par un certain nombre de projets terminés qu'il conviendra de clôturer sur l'exercice 2020 ou encore d'autres suspendus tels que le parc relais de la gare SNCF de Saint Victoret ou encore l'extension du parking relais de la gare d'Aubagne. Parmi les réalisations 2019, on peut citer l'avancement de l'opération relative au Pôle d'échanges multimodal de la gare de la Ciotat-Ceyreste dont la 1^{ère} phase a débuté en avril pour une livraison prévue en juin 2020. Le démarrage des travaux de la phase 2 sont quant à eux attendus pour novembre 2020, avec une livraison en fin 2021.

Les programmes relatifs aux « Métro et tramway en activité » affichent un taux moyen d'avancement d'environ 11%. De nouvelles opérations telles que la mise en accessibilité de stations de métro, l'extension du Parking relais Métro Fourragère ou encore le renouvellement des rames de métro débutent. Tandis que d'autres sont terminées comme la 1^{ère} ligne de tramway d'Aubagne ou sont suspendues telle que l'opération de grande révision des rames du tramway.

Les opérations de type « Pôles d'échanges » avancent plutôt bien, notamment les pôles d'échanges situés sur le Territoire du Pays d'Aix, pour atteindre 31% d'avancement au global. A noter le nouveau projet PEM Plan de Campagne lancé en 2019.

Enfin, le taux d'avancement moyen des opérations de « Transports urbains exploitation » est de 23 %. On note la création de sept opérations courant 2019 telles que les aménagements de points d'arrêt, l'enquête mobilité, les acquisitions de bus GNV hybrides au Pays d'Aubagne et de l'Etoile, ou encore les aménagements pour les modes actifs.

5. LA DETTE DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS

Entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019, l'encours de dette du budget annexe Transport augmente de +3,3 M€ passant de 545,82 M€ à 549,14 M€.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- Le transfert d'un emprunt à la RTM de 1,7 M€ qui vient diminuer le capital restant dû de début d'année ;

- Le capital remboursé en 2019 de 27,4 M€ doit être retraité de 2,4 M€ (qui comptabilisent 1,7M€ de mise en réverse budgétaire pour l'emprunt obligataire *in fine* et 0,7 M€ de remboursement de capital d'échéances 2018) ;
- Le nouvel emprunt titré en 2019 à hauteur de 30 M€.

Après intégration des mouvements décrits ci-dessus, le capital restant dû retraité au 1^{er} janvier 2019 est de 544 134,86 k€ et le capital net amorti en 2019 est de 24 992,17 k€. En ajoutant le nouvel emprunt 2019 de 30 000k€ l'encours de dette au 31 décembre 2019 s'établit à 549 142,69 k€.